



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE SPÉCIAL

NANTES - 25 JUIN 2009

Effectifs

La CFDT constate une perte de 5 ETP, qui correspondent à des suppressions de postes relevant de RHN (fermeture de l'imprimerie et du magasin).

La CFDT interroge l'administration sur le fonctionnement de la commission recours visa (CRV). Celle-ci relève désormais de l'IMINIDSO mais le MAE s'était engagé à la renforcer en terme d'effectifs. L'administration reconnaît avoir des difficultés de recrutement sur les postes de rapporteurs en raison de leur faible attractivité, nantaise en particulier.

Evaluation

La CFDT interroge le département sur le processus de l'évaluation et de l'attribution de mois de réduction d'ancienneté.

L'administration explique qu'en cas d'indisponibilité de mois de réduction (9 mois pour 10 agents), l'évaluateur peut décider de compenser par l'attribution de primes modulables plus favorables. L'évaluateur n'est donc pas tenu, même si cela permet une plus grande cohérence de l'évaluation, d'attribuer à la fois une modulation de prime élevée et des réductions d'ancienneté.

Enfin, l'administration constate qu'à ce jour aucun recours n'a été déposé par un agent, ce qui prouverait le bon déroulement du processus.

Elle rappelle enfin que le recours contre la modulation est un recours administratif simple, non soumis à la règle des 10 jours comme l'est le recours contre l'évaluation littéraire (la modulation n'étant pas statutairement liée à l'évaluation).

Emplois PACTE

La CFDT se félicite de ce recrutement mais constate qu'il peut y avoir des difficultés, notamment liées à l'investissement du tuteur et au fait qu'un PACTE, affecté sur un emploi en temps plein, n'est très souvent présent qu'à 50 % plusieurs mois dans l'année en raison de sa formation en alternance. Notant qu'il y a eu des démissions, la CFDT souhaiterait en connaître la cause et le ratio recrutement/titularisation.

L'administration répond que c'est la 4^{ème} promotion de PACTE qui est en cours de recrutement (632 dossiers déposés pour 9 lauréats). Elle souligne un taux de titularisation élevé – un seul non titularisé chaque année - et jusqu'à ce jour une seule démission en raison du départ vers un autre ministère.

NBI

La CFDT interroge à nouveau l'administration sur l'inégale répartition des NBI à l'intérieur de DAF, rappelant que : DAF1 + DAF3 = 50 % des effectifs de DAF2 alors que DAF2 ne bénéficie que de 30 NBI contre 50 à Paris. De plus sur ces 30 NBI attribuées à Nantes, 28 sont attribuées à des agents B alors qu'à Paris (DAF1 et DAF3) c'est l'inverse.

Enfin, la CFDT demande : quid des NBI attribuées en faveur de nos collègues affectés à la SDV.

L'administration répond que globalement il y a plus de NBI à Nantes qu'à Paris et qu'un arrêté va être pris dans les prochaines semaines permettant ainsi une nouvelle répartition.

La sous-directrice de DAF2, reconnaît le problème, et déplore que le manque de NBI défavorise les agents C affectés dans sa sous-direction.

Enfin, concernant la SDV, l'administration précise que 12 emplois donnent droit à des NBI (11 B et 1 C). Actuellement, 5 agents n'ont pas de NBI, mais les textes qui le permettront seront prochainement publiés et les agents percevront cette prime avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

Primes

Concernant l'attribution de la prime modulable, la CFDT constate que le plafond concernant les secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle a été abaissé (de 1900 à 1700 euros).

L'administration répond que cette mesure a été prise dans un souci d'équité et que personne n'a été lésé dans la mesure où personne n'atteignait le plafond de 1900 euros. « Le plafond baisse, le plancher monte » conclura le DGA.

La CFDT interroge le département sur la date de mise en place de la prime de fonction et de résultats (PFR) à l'administration centrale pour les C et les B, sachant que pour les A elle sera effective le 1^{er} janvier 2012. Elle demande dans l'attente de sa mise en place si des mesures nouvelles seront prises en faveur de ces mêmes agents.

L'administration précise que la mise en place de la PFR est du seul ressort de la fonction publique et nous communiquera un calendrier dès qu'elle en sera informée.

Emplois techniques

A une question de la CFDT relative à l'avenir des emplois techniques au MAE, l'administration répond qu'ils disparaîtront nécessairement à l'exception de certains qu'elle s'emploie à identifier.

Services nantais

1 – Direction des affaires générales à Nantes (DAGN).

Nos représentants interrogent l'administration sur l'autonomie dont bénéficiera la DAGN en terme d'investissement et de maintenance.

L'administration répond que la maintenance courante sera gérée par Nantes et que la maintenance plus lourde sera gérée conjointement avec le SIL à Paris (service des immeubles et de la logistique).

Les gros travaux type Breil 3 continueront à être gérés directement par le SIL.

2 – IFAAC

L'administration confirme que l'IFAAC restera implantée à Nantes et qu'elle sera une composante de l'Ecole Diplomatique et Consulaire qui sera prochainement créée. L'arbitrage concernant l'implantation de cette école aura lieu le 8 juillet.

3 - DAF/2

En réponse aux demandes de précisions de la CFDT, l'administration précise que la création d'un centre de services partagés (CSP) rattaché à la DAGN entraînera un solde positif d'emplois pour le site nantais, qui peut être évalué à une trentaine d'emplois à l'horizon 2011.

4 - SCEC

Aux questions de la CFDT :

- sur la création d'une section polyvalente au SCEC pour BR2 (qui l'encadre, l'anime ?)
- Sur le bureau de transcription des actes du Maghreb (BTM) : nombre de postes supprimés à Tunis, prévisions liées au transfert des transcriptions de l'état civil marocain ?
- La CFDT rappelle le rendez-vous d'étape sur l'expérience tunisienne envisagé lors du dernier CTPS avant d'enclencher le transfert des actes marocains. En effet, il semble que la décision du transfert des transcriptions de nos postes au Maroc vers le SCEC en 2010 soit prise, sans aucune évaluation préalable du précédent tunisien.

L'administration nous répond :

- Que la création de la section polyvalente est la réponse à l'arrivée prochaine d'un déferlante de dossiers de naturalisation en retard (SDANF et préfectures). Cette section, constituée de 10 agents volontaires de BR1 et de BR2, permettra d'équilibrer la charge de travail entre ces 2 services, étant entendu que les agents de la section polyvalente seront formés à une double compétence. Elle sera placée sous la responsabilité de BR2.
- Pour la Tunisie, le transfert des transcriptions à Nantes a engendré la suppression de 4 ETP qui ont été ouverts à Nantes. Pour le Maroc, il devrait s'agir vraisemblablement de 12 ETP supprimés et de 12 créés à Nantes.

5 - CTDS

Une future application permettra la délivrance des passeports de service aux agents nantais.

6 - DSI

La tendance à la création de postes sur Nantes se confirme (environ 6), grâce aux travaux réalisés à Breil 3.

En 2011, la fin de la location du bâtiment d'Issy-les-Moulineaux pourrait entraîner la création de nouveaux postes à Nantes.

7 - CADN

La CFDT constate qu'une sous-régie a été créée au CADN pour encaisser les recettes des photocopies. Un agent C a été désigné pour la tenir, ce qui semble générer certaines difficultés pour surveillance de la salle de lecture. La CFDT saisit cette occasion pour déplorer le manque de reconnaissance (notamment en terme de prime) des fonctions de régisseur à l'administration centrale. L'administration répond qu'il existe effectivement un problème pour encaisser les recettes des photocopies en salle de lecture, mais que les mesures nécessaires vont être prises.

8 - MAS

La CFDT s'est étonnée que des chèques compliment (pouvant être utilisés en magasin contrairement au chèque emploi-service) aient pu être délivrés jusqu'à un montant de 1200 euros pour un même agent.

La CFDT considère que l'attribution de ces chèques devrait être strictement encadrée, comme le sont les aides accordées par l'ADOS.

Nous n'avons pas obtenu d'explications convaincantes à ce sujet. Il reste encore 17000 euros à distribuer en chèques compliment.... A surveiller attentivement.

Deux nouvelles assistantes sociales ont été recrutées : l'une pour une prise de fonction mi-août, l'autre début septembre.

Une nouvelle infirmière, prendra ses fonctions le 1^{er} septembre pour remplacer un départ en retraite. En attendant, une infirmière en CDD a été recrutée.

Un dernier point est consacré à la reprographie.

L'administration souligne qu'il est moins coûteux de faire de l'impression partagée et qu'en même temps cela permet d'avoir du matériel beaucoup plus performant.

A l'avenir il y aura donc un photocopieur-imprimante pour 12 utilisateurs. Les imprimantes métier ne sont pas concernées par cette réforme.